Comité des fêtes de Saint-Saturnin
Concours photo 2023
Règlement

Le comité des fêtes de Saint-Saturnin organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs participant à une manifestation du comité des fêtes, à l'exclusion des membres du jury.

Les meilleures photos seront exposées sur le site Internet du comité des fêtes, et à l'occasion du Championnat du Monde de soupe de Saint-Saturnin 2024.

1. THÈME DU CONCOURS

Le thème des photos correspondra au thème de chaque manifestation 2023 du comité des fêtes. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer chaque thème. Les photos devront être prises durant les manifestations du comité des fêtes.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique participant à une manifestation du comité des fêtes.

Les photographes professionnels et les membres du jury sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours s'ouvre au début de la première manifestation 2023 du comité de fêtes, et sera clos le 31 décembre 2023. Le comité des fêtes devra avoir reçu toutes les photos au plus tard le 31 décembre 2023.

4. CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les photos numériques et argentiques peuvent concourir. Dans le second cas, le photographe devra être en mesure de fournir une version grand format de la photo, en vue de son exposition à l'occasion du Championnat du Monde de soupe de Saint-Saturnin 2024.

Les photos numériques déposées devront être fournies :

- sans bordure, ni filigrane, ni signature.

Les photos argentiques devront être fournies :

- sans bordure, ni filigrane, ni signature.

Sont autorisés le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 5 photographies en tout, quelle que soit la manifestation.

Les fichiers numériques devront être transmis par mail (en pièce jointe ou via Wetransfer par exemple), avec le bulletin d'inscription en dernière page de ce règlement, à l'adresse mail suivante : cdf.saintsaturnin.photo@gmail.com

Les photos argentiques devront être transmises au comité des fêtes avec le bulletin d'inscription à l'adresse suivante : Comité des fêtes de Saint-Saturnin, Place du 8 Mai, 63450 Saint-Saturnin.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du comité des fêtes.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale. L'auteur d'une photographie lauréate autorise le comité des fêtes à reproduire et à diffuser son œuvre. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur. Le comité des fêtes s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence du Président du comité des fêtes, il sera composé de 5 membres du comité des fêtes en tout. Ce jury se réunira en janvier 2024 pour sélectionner les images qui seront exposées et celles qui seront primées.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats à primer, évaluées de façon majoritairement anonyme. Seul le référent du concours photos, également jury, pourra connaître l'identité des participants. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Il n'y aura pas de catégorie.

Les photographies seront jugées selon deux critères priorisés :

1. Intérêt artistique et originalité.
2. Pertinence de la photo par rapport à la manifestation du comité des fêtes photographiée.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Le lauréat du 1er prix du concours 2022 ne pourra pas concourir au concours photo 2023 et pourra intégrer le jury du concours photo 2023.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les meilleures photos seront exposées sur le site Internet du comité des fêtes, et à l'occasion du Championnat du Monde de soupe de Saint-Saturnin 2024.

Le jury décidera du nombre de photos primées.

La remise des prix aura lieu à l'occasion du Championnat du Monde de soupe de Saint-Saturnin 2024. En cas d'absence, les lauréats seront informés par courriel.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Comité des fêtes de Saint-Saturnin
Concours photo 2023

Bulletin d'inscription

NOM :

Prénom :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Je souhaite participer au concours photo 2023 du comité des fêtes de Saint-Saturnin, et en accepte le règlement sans réserve.

Date et signature :